

Non, nous ne nous lasserons pas !

Décidément ce mouvement social printanier aura réservé bien des surprises à celles et ceux qui prétendent prendre le contrôle total de nos vies et décider souverainement de notre avenir. Exceptionnelle par son ampleur et sa durée, remarquable par l'imagination et la détermination de celles et ceux qui se soulèvent, la lutte contre le report de l'âge de départ à la retraite affole Macron, son gouvernement, ses godillots et ses complices. Fini le temps des propos mielleux ou bonhommes sur la « légitime expression des mécontentements », désormais l'époque est à l'insulte et à la matraque. « On est prêt à la guerre » claironne, bravache, un député. « Ils finiront par se lasser » déclare un autre plus utopiste que prophète.

Et dans une dérisoire tentative de stigmatisation, un ministre s'autorise à opposer « les Français qui travaillent » à ceux qui ont le temps de manifester. Cette course grotesque au premier prix du concours de la perfidie ne traduit pas la perte de maîtrise d'un discours qui aurait voulu se présenter sous un jour plus consensuel. Elle témoigne plutôt de la fébrilité du pouvoir face à une résistance qu'il ne sait pas comment briser. Au propos policé a succédé la pratique policière. Rien d'étonnant à cela, pour les dominants l'enjeu est d'importance.

Au-delà de la question des retraites c'est d'un projet global qu'il s'agit, cette construction sociale montée brique par brique depuis plusieurs décennies : la mise aux normes néo-libérales de la société capitaliste. Des normes qui exigent l'allongement de la vie passée au travail, la réduction de la part des salaires dans la distribution des richesses, des services publics réduits à la portion congrue.

On comprend alors pourquoi le MEDEF applaudit la « réforme » des deux mains. Et ce n'est pas fini. Vautours préposés au rappel à l'ordre des pays trop peu soucieux des prescriptions néo-libérales, les agences de notation viennent de « dégrader la note de la France » afin qu'elle accélère la « consolidation budgétaire ». Ce qui, en termes moins choisis, signifie la réduction des dépenses publiques, la diminution du volume des pensions par exemple.

Ils n'en auront jamais fini avec leur plan de régression sociale. À moins que le mouvement social y mette un coup d'arrêt. Or, depuis janvier, la conjoncture et le rapport de force ont changé. Désormais, ils sont sur la défensive et sentent bien qu'à tout moment la situation peut leur échapper. Ils n'ont encore rien gagné. Qu'ils ne s'illusionnent pas, nous ne sommes pas prêt-es de nous lasser.

*Journal réalisé collectivement
par les adhérent-e-s de SUD-Éducation
et imprimé par eux*

Numéro de CPPAP : 0313 S 05109

Directrice de publication : C. NESIC

Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s

Abonnement : 20€

SUD-Éducation 76-27

8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen

tel : 02 35 89 89 83 ✉ sudeduc@sudeduc7627.org

<http://www.sudeduc7627.org/>

<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

Sommaire

Page 1 : édito

Page 2 : contre la réforme des retraites

Page 3 : police en roue libre

Page 4-5 : Fécamp : en lutte contre la macronie

Page 6 : COVID et la santé au travail

Page 6 : Educfi, non merci !

Page 7 : loi Brisson pour l'école

Page 8 : loi Rilhac : une analyse des décrets

Page 9 : au diable le « Pacte »

Page 10 : Communiqué du CREAL 76

Page 11 : le SNU : un dangereux outil de formatage

Page 12 : le RN : ennemi des travailleurs-euses

Mouvement social contre la réforme des retraites, ça continue !

Des manifestations énormes, des journées nationales de grèves interprofessionnelles très suivies, des blocages aux 4 coins du pays, des rassemblements « sauvages », des piquets de grève, quelques secteurs en reconductible (raffineries, éboueurs, rail, un peu Éducation Nationale) une intersyndicale unie avec un discours clair, toujours une grande majorité de la population contre la réforme, des casseroles multiples, un 1er mai très massif...

Et en face ?

Une procédure accélérée des débats institutionnels, un 49.3, la répression policière, la promulgation de la réforme dans la nuit, des député-e-s qui ne retournent plus dans leur circonscription, des ministres qui annulent leurs sorties ou qui ne les annoncent pas, un décret préfectoral pour interdire les casseroles en manifestations, des tentatives quasi désespérées (ridicules ?) de retrouver « la confiance » de la population...

Lequel des deux camps est fort, lequel fait peur à l'autre ?...

L'inflexibilité affichée de Macron, du gouvernement, n'arrive pas à cacher leur fébrilité face au mouvement social actuel. C'est un mouvement qui surprend par son ampleur, par sa détermination, par sa longévité.

Le mécontentement est énorme

Au delà de la question des retraites, tous les secteurs sont touchés par les dégradations des conditions de travail, la baisse énorme du pouvoir d'achat, la perte d'autonomie dans son travail, le management agressif, la loi de la rentabilité poussée jusqu'au non-sens meurtrier, au niveau personnel comme au niveau climatique et collectif.

La dégradation terrible de tous les services publics (santé, éducation, transports etc), les restrictions drastiques des libertés individuelles et collectives nous mènent, chacune, chacun, individuellement et collectivement dans une impasse de plus en plus évidente.

Mais pour l'instant, Macron n'a pas cédé

Il a lâché, par-ci par-là, quelques miettes pour tenter de calmer, en vain : le relèvement des bourses pour les étudiants, le recul sur le SNU (Service National Universel) obligatoire, une petite augmentation de primes pour l'Éducation Nationale (et beaucoup d'arnaques).

La lutte continue : ce n'est pas un slogan lâché en l'air, mais la constatation jour après jour de l'état de la mobilisation sociale.

Selon un sondage (Toluna Harris Interactive pour RTL et AEF info) effectué le 15 avril après la validation de la réforme par le conseil constitutionnel, **60% des sondé-es souhaitent que la mobilisation se poursuive.** 66% soutiennent les mobilisations et 71% (+3% par rapport au 5/04) rejettent la réforme.

Que faudrait-il maintenant pour gagner ?

C'est une question évidemment qui se pose à nous toutes et tous. La dynamique et le nombre sont de notre côté. La confiance semble être un élément fondamental.

De leur côté (Macron, gouvernement, patronat), elle s'effrite. Des député-es de droite traditionnelle qui rêvaient jusqu'à présent de la retraite à 65 ans (voire plus) se prononcent contre la réforme. Quelques-uns et quelques-unes, macronistes, sentant le vent tourner, se prononcent contre aussi ... Le MEDEF reste discret... Tous et toutes temporisent et misent maintenant sur « l'apaisement », le pourrissement et la répression.

De notre côté, on a encore de la marge !

De la marge pour être toujours plus nombreuses et nombreux à chaque rassemblement, à chaque manifestation, à chaque casseroles ! (à chaque match, chaque regroupement public ?)

De la marge pour se mettre encore en grève, malgré les difficultés financières, en misant sur la solidarité (les caisses de grève n'ont jamais été si développées), en soupesant les priorités et parce que l'enjeu est aussi de l'ordre de la dignité.

Bien sûr, on le sait bien, ce n'est pas facile. La pression individuelle et financière est forte et la volonté légitime et partagée de s'en sortir se heurte à cette contradiction : l'accession à une vie meilleure pour nous et nos proches ne peut s'obtenir qu'au prix d'une action collective, qui coûte et qui fait prendre quelques risques face à un pouvoir qui défend une vision de la vie mortifère et aliénante.

Le collectif nous donne confiance.

C'est ce que nous montre ce mouvement, par sa force et sa longévité, sa créativité. La constitution de caisses de grève (locales et nationales, par secteurs, interprofessionnelles, par le biais des syndicats), la syndicalisation (en augmentation), la tenue d'AG à tous les niveaux, d'heures d'informations syndicales, tous ces cadres rompent avec l'isolement qu'imposent de plus en plus l'organisation du travail et le management ordinaire et agressif actuel.

Il faut les multiplier !

Police en roue libre, État commanditaire

La mutilation de Doris, AESH du collègue Lecanuet, par la police dans une manifestation à Rouen, a causé beaucoup d'émotion. Malheureusement à Sainte-Soline Serge et Michaël ont grossi la liste des blessé.es, comme le militant de Sud rail éborgné, et tant d'autres. On se souvient encore des affaires Breinstein et Rodriguez, gilets jaunes, et de ces deux policiers mis en examen pour des violences volontaires aggravées ayant entraîné une infirmité permanente. On assiste à un déchaînement de brutalité, notamment de la part de la BRAV M.



En 2020 déjà, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, dressait un constat très sombre des contrôles d'identité répétés et abusifs et dénonçait une "discrimination systémique".

Claire Hédon la défenseure des droits déclare : « Le premier objectif du maintien de l'ordre est d'ailleurs ce respect de la liberté de manifester avec, pour corollaire, la protection et la sécurité des personnes. Les témoignages et les images qui nous parviennent montrent des situations inacceptables ».

Les interpellations préventives, abusives, les matraquages systématiques, la pratique de la nasse, les insultes, les menaces, les gardes à vue sans aucun chef d'accusation (293 arrestations pour garder finalement 9 personnes), les tirs de grenades lacrymogènes (4000 en deux heures à Sainte-Soline), de grenades de désencerclement, les lanceurs de balles de défense (LBD) illustrent une escalade de la répression. Loin d'être des cas isolés, elles semblent être utilisés pour faire taire toute forme de contestation, terroriser les manifestant-es et les inciter à renoncer à exercer leurs droits. Il est clair que les forces de police en abusent en toute impunité, encouragées par la politique ministérielle et ses multiples déclinaisons hiérarchiques.

Patrick Baudouin, président de La Ligue des Droits de l'Homme, s'inquiète de l'escalade des violences policières et dénonce les violations croissantes des droits et de liberté. Il a déclaré sur France Info « on est dans une situation alarmante pour la démocratie ».

De quel côté se situe la violence ? N'est-elle pas dans cette réforme des retraites qui va voler deux ans de vie aux gens ? Dans ces méthodes à tir tendu voire à bout portant qui ciblent manifestant-es, journalistes, passant-es ... ? Dans les menaces de dissolution des organisations telles que les Soulèvements de la Terre et la Ligue des Droits de l'Homme ?

Sous prétexte de la présence de groupes offensifs que le gouvernement et les médias nomment « Black blocs » « ultragauche », la police déchaîne ses forces contre les foules pacifiques au-delà des cordons de sécurité organisés par les syndicats, même si cela va à l'encontre des droits des citoyen.nes. Par ailleurs, le RIO, numéro d'identification individuel porté par les policiers, est rarement visible ou volontairement dissimulé, bien qu'obligatoire, et seul moyen de prouver leurs exactions.

Selon l'article R 434-2 du code de déontologie de la police nationale, elle est "au service des institutions républicaines et de la population, [et] policiers et gendarmes exercent leur fonction avec loyauté, sens de l'honneur et dévouement".

MACRON !

TON ORGUEIL
BLESSE,
MUTILE
ET BIENTÔT
VA TUER !



S.

Fécamp : en lutte contre la macronie

Peuplée d'environ 18 000 habitants, Fécamp fait partie de ces nombreuses petites villes périphériques où la lutte contre la réforme des retraites s'est solidement installée depuis le 19 janvier et y a pris un caractère assez exceptionnel dans l'histoire sociale locale. En effet, en période habituelle, lors des traditionnelles journées d'action nationales, les manifestant.es ne sont pas assez nombreux.ses pour défiler à Fécamp. Les plus motivé.es doivent donc effectuer trois quarts d'heure de route pour se rendre à une manif digne de ce nom, au Havre, voire à Rouen.

Mais cette fois-ci, pas besoin de se rendre au Havre ni ailleurs : non seulement il y a suffisamment de monde pour défiler mais de plus, les manif sont animées, vivantes, bruyantes, colorées, combatives, impertinentes et rassemblent la plupart du temps au moins 1000 personnes, parfois deux ou trois fois plus. On y voit aussi manifester, comme jamais auparavant et parfois pour la première fois de leur vie, un grand nombre de collègues et de visages connus. Et il y a tellement de monde que l'on ne peut saluer toutes celles et ceux que l'on connaît. De quoi donner envie, à celles et ceux qui habituellement filent manifester au Havre, d'agir localement. Même les actions spontanées peuvent fonctionner, comme la casserolade du 17 avril qui a réuni entre 200 et 300 personnes, bousculant les habitudes (et la police locale !) en défilant sans déclaration préalable dans un joyeux chahut, puis en se terminant devant le domicile de la députée Horizons et ancienne maire... Laquelle paye son soutien au gouvernement mais aussi son choix ô combien discutable d'avoir sa permanence au sein de l'hôtel de ville, en dépit de toute règle de déontologie...

Mieux, indépendamment des appels nationaux à manifester, l'intersyndicale locale CGT/CFDT/FO/Solidaires a réussi à organiser pas moins de huit actions de blocage depuis janvier : deux fois sur la zone industrielle, trois fois sur une zone commerciale et trois autres fois sur un rond-point stratégique. Même si ce type d'actions a pu se faire grâce aux militant.es les plus motivé.es, car bloquer dès 2h30 et essayer les comportements violents de certains chauffards peut s'avérer dissuasif, toutes ces actions ont été réussies. Ces heures passées sur des ronds-points ont été à chaque fois l'occasion de bons moments de discussions, de partage, de bonne humeur et de fraternité dans la lutte, ponctués par les nombreuses marques de soutien de la part des travailleur.es et des automobilistes.

En revanche, localement, aucune grève recon-

ductible n'a pu être construite, que ce soit dans les usines de la zone industrielle ou dans la fonction publique. L'insuffisance des revenus, les pressions patronales et hiérarchiques, la faiblesse des structures syndicales d'entreprise, l'individualisme et la résignation qui pèsent sur les esprits depuis des années sont autant de freins à la construction de grèves massives qui constitueraient pourtant le moyen le plus efficace de faire plier n'importe quel patron ou n'importe quel gouvernement.

Il est également regrettable de ne pas avoir été en mesure de réunir des AG tout au long du mouvement, faute de volonté militante mais surtout de rapport de force suffisant. Deux AG du secteur de l'Éducation ont bien eu lieu, au début du mouvement, mais il n'a pas été possible de continuer à les faire vivre utilement.

Sur le plan syndical, l'union locale CGT reste de loin la force syndicale la plus importante, celle dont les militant.es sont les plus nombreux.ses, les plus visibles et les mieux organisé.es, notamment pour la logistique permettant de réussir les blocages et les manifestations. Mais pour la première fois à Fécamp, une véritable intersyndicale a vu le jour et toutes les actions ont été décidées de manière intersyndicale, y compris avec la CFDT, ce qui aurait été impensable quelques mois auparavant. Voir des militants CFDT manifester toutes les semaines, distribuer des tracts et bloquer des ronds-points, souvent pour la première fois de leur vie, aux côtés de la CGT et de Solidaires, voilà qui ne manque pas de surprendre agréablement, et ironiquement, les plus expérimenté.es d'entre nous !

Quant à Solidaires, bien que nos forces soient bien modestes sur Fécamp, nous avons néanmoins pu participer avec nos couleurs à toutes les actions, les chasubles roses ne passant pas inaperçues, et être représenté.es à toutes les intersyndicales par au moins deux camarades à chaque fois, exclusivement des hommes cependant. De plus, nous avons été à l'initiative de toutes les propositions de tracts et d'affiches. Enfin, cette lutte nous a permis de mieux nous connaître et nous donne envie de nous structurer en union locale afin de faire vivre Solidaires localement au niveau interprofessionnel.

Terminons par deux remarques importantes pour la construction du syndicalisme. La première porte sur la place des femmes dans les luttes. Il est ainsi très encourageant de constater les progrès réalisés vers l'égalité femmes-hommes dans la construc-

dans une petite ville normande

tion de la lutte. Il est significatif que la CGT locale soit dorénavant animée avant tout par un groupe de militantes, lesquelles dirigent les débats des intersyndicales (la dernière réunion comportait même une majorité de femmes) et sont présentes en nombre dans les actions, parfois à parité sur les blocages. Certes, un certain virilisme est encore trop présent dans les discussions et dans les comportements. Mais les choses vont dans la bonne direction et le fait que les deux principales centrales syndicales du pays soient en passe d'être dirigées par des femmes, authentiquement féministe qui plus est dans le cas de Sophie Binet, devraient contribuer à renforcer l'égalité de genre.

En revanche, il reste fort à faire pour amener les militant.es à s'engager sur les questions environnementales. Non seulement le combat en faveur des enjeux environnementaux est quasiment absent des discussions, mais ces questions suscitent au mieux l'indifférence voire une certaine hostilité, l'écologie restant perçue comme un « *truc de bobos* ». La question s'est pourtant posée lors des blocages où des centaines de pneus ont été brûlés, suscitant les réprobations d'automobilistes ou de collègues, y compris favorables au mouvement. A cet égard, les militant.es Solidaires ont un rôle important à jouer et il nous appartient de saisir toutes les occasions qui se présen-

tent (discussions, AG, heures syndicales, instances...) pour porter nos revendications, par exemple sur les énergies renouvelables, le nucléaire, la décroissance, la sobriété, le financement des transports collectifs pour les travailleur.es, l'amélioration des lieux de travail, la nature des repas proposés dans la restauration collective, etc. L'intérêt matériel des travailleuses et travailleurs est intimement lié à la préservation de l'environnement, et l'écologie doit donc devenir un élément central du syndicalisme, vital pour les individus et le sens même des luttes syndicales dans le système capitaliste actuel.

Ainsi, comme en de multiples endroits du territoire et quelle que soit l'issue du mouvement, celle lutte aura permis aux travailleur.es du secteur de Fécamp de redresser la tête et de s'unir pour défendre leurs intérêts. La lutte contre la réforme des retraites n'est pas finie, les travailleur.es en lutte continuant à faire preuve de créativité et de détermination pour continuer la mobilisation. Comme hier et aujourd'hui, les militant.es de Solidaires continueront demain à être de toutes les luttes, sociales, démocratiques, autogestionnaires, féministes, environnementales, antiracistes, contre toutes les discriminations...

« pour l'honneur des travailleur.es et pour un monde meilleur ! »

MAI 1968



**LA CHIENLIT
C'EST LUI !**

**JANVIER, FEVRIER,
MARS, AVRIL ... 2023**



**LE BORDEL
C'EST LUI !**

S.

Educfi, non merci !

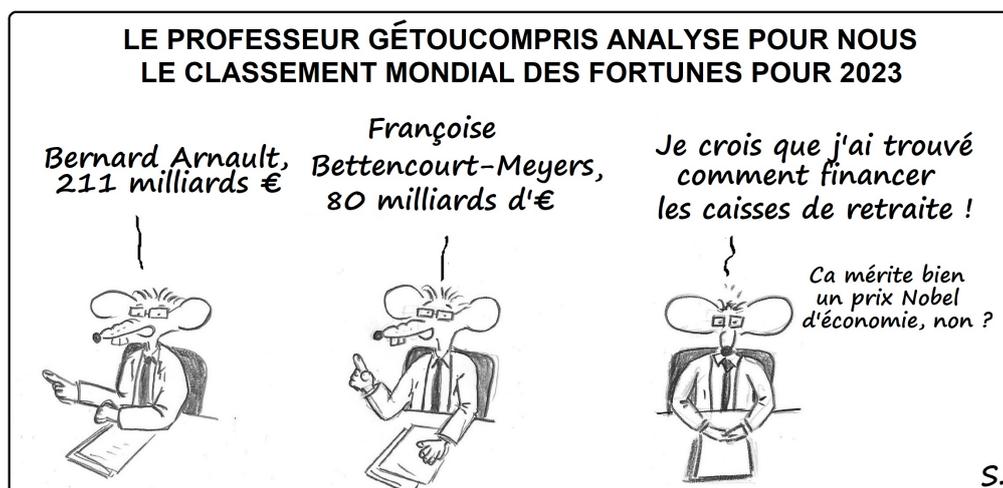
Depuis 2016, la Banque de France avec son partenaire « La finance pour tous » (soutenue par l'Autorité des Marchés Financiers, la Fédération Bancaire Française, ainsi que de grands établissements financiers) a été chargée de mettre en œuvre la « stratégie EducFi », une éducation à la finance. C'est un projet qui avait initialement été présenté dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en 2013. Élaborée par l'OCDE et adoptée par le G20, cette stratégie d'éducation à la finance regroupe près de 70 pays. Dans ce cadre, le ministère de l'Éducation Nationale a signé en 2016 une convention avec la Banque de France. Ce partenariat, qui concerne les établissements de l'élémentaire au lycée, annonce divers objectifs tels que mieux gérer son budget et son épargne, maîtriser son endettement ou prévenir les arnaques. Concrètement, tout cela était jusqu'alors resté assez confidentiel. Quelques enseignant-es et IPR zélés s'en étaient fait le relais. Heureusement, cela représentait une minorité d'établissements. Cependant, une note de service du 28/06/2022 a relancé la machine avec l'apparition du « passeport EducFi ». Cette note, qui a été suivie d'un BO en 07/22 indique que chaque collège devra y inscrire « l'équivalent de deux classes », prioritairement en 4ème. Pour piloter cela, sont désignés dans chaque académie un inspecteur de l'Éducation Nationale et un référent de la Banque de France. La Banque de France propose aussi des interventions au sein des établissements scolaires pour animer des formations (envers le personnel et les élèves). La partie du site Eduscol consacrée à l'Educfi propose, en partenariat avec la Fédération bancaire française par exemple le fantastique dispositif « j'invite un banquier dans ma classe » dès le CM1 !

Soyons rassurés, on peut lire sur Eduscol que « l'Educfi ne nécessite pas de compétences professionnelles spécifiques : tous les professeurs peuvent s'engager dans cette éducation » ! D'ailleurs, on ne nous demande pas trop de réfléchir sur le contenu pédagogique : le ministère fournit clés en main un unique support. A savoir un diaporama de 28 diapositives illustrant ce qu'est un budget familial, qui doit permettre de préparer un « quiz » débouchant sur l'attribution dudit « passeport EducFi ». Le contenu du diaporama est clair : il ne s'agit pas de former l'esprit critique des élèves, mais seulement d'apprendre aux collégiens à tenir un budget, à faire attention à leurs dépenses, à savoir calculer le coût d'un crédit, à comprendre à quoi sert l'épargne personnelle... Stéphanie Lange-Gaumand, directrice de l'éducation financière à la Banque de France explique que ce dispositif vise à apprendre à « bâtir son budget », comprendre « qu'il n'y a pas de petites économies », tout ça dans le but de « réduire la pauvreté ». On comprendra donc que, pour le ministère, les « pauvres » sont

pauvres parce qu'ils gèrent mal leur argent... Pour lutter contre la pauvreté, il suffirait donc d'être moins déraisonnables et d'apprendre enfin à tenir son budget ! Vieille idée réactionnaire qui montre que ce dispositif repose très clairement sur une approche moralisante de l'économie. Il n'est jamais question du capital, des dividendes ou du patrimoine alors qu'ils sont justement au cœur de la reproduction et du maintien des inégalités au sein de la société. Rien finalement sur les grands mécanismes de l'économie dans le passeport et encore moins sur la question du partage des richesses, sur notre système social etc. Il n'est clairement pas prévu de relier cette « éducation financière » à la formation de l'esprit critique des élèves.

Évidemment, apprendre à repérer une arnaque financière ou comprendre le coût d'un crédit ne nous semble pas inutile. Mais prétendre que nous rendrions autonomes les élèves en leur apprenant à gérer le budget familial, en étant économe, en évitant l'endettement, n'a pour but que de culpabiliser les personnes en difficulté financière en les prétendant responsables de leur situation. Évidemment, nous souhaitons former les élèves aux enjeux économiques mais à travers l'histoire sociale. Nous n'allons pas lutter contre la misère en stigmatisant les élèves des classes populaires. Tout cela est d'une telle condescendance, d'un tel mépris ! Nous voulons au contraire leur donner les outils pour s'interroger et réfléchir à la place de l'argent dans la société, afin de faire de nos élèves des êtres conscients du système capitaliste dans lequel nous vivons, leur donner les armes pour développer leur esprit critique. Dans un contexte où le gouvernement fait entrer de plus en plus d'acteurs extérieurs, met en place des certifications et des parcours éducatifs à tout-va (PIX, Ev@lang, les parcours santé, citoyenneté, sportif, avenir, PEAC ...) avec même une application pour les capitaliser (Folios), a la volonté d'installer la découverte des métiers dès la 5ème et souhaite mener une réforme de la voie professionnelle, le passeport EducFi s'ancre dans cette même logique d'assujettir toujours plus l'école aux besoins du patronat. Nous ne voulons pas d'élèves devant obtenir toute une palette de certifications et de diplômes et passer notre temps à faire passer des quiz débiles. Nous luttons, au contraire, pour une école réellement égalitaire où nous pourrions dispenser des savoirs émancipateurs.

NE NOUS ENGAGEONS PAS DANS EDUCFI !



Loi Brisson pour l'école ou comment privatiser et mettre au pas élèves, familles et enseignant-e-s

Alors que les moyens de l'école publique sont sans cesse rognés, que les enseignant-es sont les plus mal payé-es d'Europe et qu'au lieu de les réduire, l'école renforce les inégalités sociales, nous connaissons un mouvement sans précédent contre une réforme des retraites inique visant à faire travailler deux ans de plus.

Pendant ce temps le Sénat à la manœuvre enfourche son vieux cheval de bataille : la mise au pas de l'école.

La majorité de droite du Sénat a adopté le 11 avril la proposition de loi Brisson « pour l'école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité ». Elle durcit tous les marqueurs idéologiques du texte, pour tout ce qui concerne la conception droitière de la laïcité. Seul le port obligatoire de l'uniforme par les élèves a été retiré du texte, qui doit maintenant passer à l'Assemblée. Son adoption mettrait en concurrence les établissements publics, mettrait à mal l'éducation prioritaire et promouvoir une formation des professeurs des écoles réactionnaire.

La droite affiche ses orientations idéologiques mais surtout elle applique à l'école sa doctrine fondamentale : mutualiser les pertes et privatiser les profits. Pour elle l'école est avant tout un marché potentiellement juteux qu'il s'agit de privatiser au maximum.

Le premier enjeu est en effet financier : le texte dénonce le « coût » de l'éducation et son manque « d'efficacité », oubliant au passage que le pays compte un pourcentage de jeunes plus élevé que la moyenne européenne et que le coût salarial de l'éducation par élève, selon l'OCDE, y est inférieur à la moyenne européenne.

Le deuxième objectif de cette loi est d'attaquer le caractère national de l'éducation en créant des établissements publics autonomes d'éducation (EPAE) sous contrat avec l'Etat. Ce pourra être des écoles primaires ou des établissements secondaires. Les chefs de ces EPAE auraient encore plus de liberté que les chefs d'établissement du privé puisqu'ils gèreraient librement les moyens mis à leur disposition. Ils pourraient choisir leurs enseignant-e-s, définir l'organisation pédagogique et même déroger à l'organisation des obligations de service des enseignant-e-s ! Cela ressemblerait fort aux académies britanniques qui disposent de fonds publics pour une gestion sans contrôle du service éducatif.

Cela conduirait à une mise en concurrence accrue des établissements et instaurerait de facto pour les EPAE du primaire une fonction de supérieur hiérarchique pour les directeurs et directrices.

Le troisième objectif est la remise en cause du statut des enseignant-e-s.

La loi prévoit de mettre sous contrat les enseignant-e-s en ce qui concerne leur affectation. Pour les enseignant-e-s du premier degré, la loi veut retirer la formation aux universités pour la confier à l'administration. Ce qui est en jeu c'est un contrôle plus important sur le contenu en recentrant sur le lire-écrire-compter et les « valeurs » de la République. Mais la remise en cause du Master abandonne la potentielle l'égalité avec les profs du secondaire au niveau salarial. Pour les enseignant-e-s du secondaire le texte recrée les enseignant-e-s bi-valent-e-s.

En ce qui concerne les élèves et leurs familles c'est une aggravation des risques de discrimination d'une laïcité droitière et sélective. En effet la loi veut interdire les signes religieux aux accompagnateurs. Encore une fois ce sont les mères voilées qui sont particulièrement visées. Par contre la loi remet-elle en cause l'enseignement religieux obligatoire en Alsace Moselle et la présence dans ces établissements des porteurs de signe religieux que sont les aumôniers ? Que nenni !

Pour les élèves elle veut imposer un contrôle des certificats d'inaptitude scolaire par les médecins scolaires. Alors qu'en primaire il n'y a plus de visites médicales systématiques, comment 800 médecins scolaires pourraient vérifier les certificats d'une population de 12 millions d'élèves ? De cela la loi ne se préoccupe pas, l'objectif étant de stigmatiser toujours plus et de promettre une répression plus importante.

Cette loi est un condensé de toute l'idéologie réactionnaire qui hante nos politiques et par le souci pressant de privatiser l'école en cassant tous les cadres nationaux et collectifs qui subsistent. En ce sens elle s'accorde bien avec les décrets d'application de la loi Rilhac. D'ailleurs la réaction du ministre en est un bon révélateur. Est-il vent debout contre cette attaque du système éducatif ? Il exprime certes son désaccord global mais surtout souligne son accord sur les constats et rappelle que : « L'autonomie des établissements que vous proposez existe déjà très largement pour les collèges et les lycées, établissements publics autonomes disposant de la personnalité juridique. [...] Il ne me semble pas opportun d'aligner le fonctionnement de nos écoles sur les établissements du second degré. N'écartons pas les élus »

La loi va désormais passer à l'assemblée. Le gouvernement Macron, affaibli, va devoir composer avec cette droite revancharde qui a choisi l'école comme champ de bataille.

Encore une fois, si nous voulons défendre une école publique, laïque et de qualité il ne faudra compter que sur nos luttes. Sur la lancée de la bataille contre la réforme des retraites, **ne lâchons rien !**

**Notre
détermination
est
intacte**



Loi Rilhac : une analyse des décrets d'application

La loi Rilhac, qui vise à donner aux directeurs et directrices d'école une délégation de compétences de l'autorité académique et à leur conférer une autorité fonctionnelle, a été adoptée l'année dernière. Cette transformation majeure du fonctionnement des écoles a été votée contre l'avis de la majorité des directeurs et directrices. Mettre en place une nouvelle hiérarchie dans le premier degré ne correspond pas du tout à la demande des personnels et ne répond pas aux besoins des écoles. Il s'agit d'une mesure idéologique, que rien ne justifie hormis la volonté d'un gouvernement bien décidé à mettre au pas les enseignant·es.

Le ministère a présenté aux organisations syndicales représentatives trois projets de décrets d'application de la loi Rilhac. Ceux-ci doivent être soumis à l'avis du CSA-MEN du 16 mai, puis du CSE du 17 mai, avant d'être transmis au Conseil d'Etat, pour une application à la rentrée 2023.

Les trois décrets concernent les missions, la fonction de direction et des « mesures diverses »

Ce qui va changer en ce qui concerne le fonctionnement de l'école

Assiduité : cet article transfère de l'IEN au directeur ou à la directrice la gestion des aménagements de la scolarité pour les élèves de PS.

Sécurité : le directeur ou la directrice n'a plus la responsabilité de la rédaction du PPMS mais il ou elle y est associé·e et veille à sa mise en œuvre.

Le·la directeur·trice organise les élections des représentant·es des parents d'élèves, selon des modalités arrêtées « après consultation du conseil d'école ».

Le·la directeur·trice « organise le travail des personnels communaux et a autorité sur l'ensemble des personnes intervenant dans l'école pendant le temps scolaire ».

Le·la directeur·trice « pilote le projet pédagogique d'école », assure « l'intégration des membres nouvellement nommés dans l'équipe pédagogique », « organise la coopération entre l'ensemble des professeurs et les intervenants extérieurs au sein de l'école »

Rien de neuf, si ce n'est avancer toujours plus vers un glissement de la fonction du directeur dans une position de supérieur hiérarchique. Dans ce contexte l'utilisation du terme pilotage est loin d'être anodin. En effet concernant l'autorité fonctionnelle, le ministère l'inscrit via le pilotage mais laisse toute latitude aux DASEN pour en définir le contenu, qui risque donc fort de varier d'un.e DASEN, d'un.e IEN à l'autre.

Le ministère confirme là encore sa volonté de casser le cadre collectif dans les écoles et isole les directeurs et directrices d'école des équipes enseignantes.

Ce qui va changer en ce qui concerne la fonction de direction :

Dorénavant, pour pouvoir être inscrit·es sur la liste d'aptitude à la fonction de directeur, les professeur·es des écoles devront avoir trois ans d'ancienneté – contre deux auparavant. Il faudra aussi qu'elles/ils aient participé à un stage de formation en amont – sur temps scolaire, ou hors temps scolaire. Les directeurs et directrices devraient, grâce à ces textes, bénéficier d'un avancement de carrière accéléré : une bonification de trois mois par an pour le passage d'un échelon à un autre. Enfin, tous les directeurs et directrices subiront une évaluation spécifique à leur fonction au bout de trois ans, puis tous les cinq ans.

Non seulement il faudra faire fonction un an de plus pour pouvoir s'inscrire sur la liste d'aptitude, mais il faudra aussi effectuer une formation qui pourra être hors temps scolaire. Autant dire, au vu des difficultés de remplacement, que le hors temps scolaire ne sera pas l'exception ! Et comme par hasard les évaluations des directeurs auront lieu tous les 5 ans : même périodicité que les évaluations d'école. De là à ce qu'une très forte pression s'exerce pour que les équipes se conforment aux exigences de la hiérarchie, il n'y a qu'un pas de fourmi que sans aucun doute, nombre d'IEN feront allègrement.

Concernant les « mesures diverses »

- Le conseil des maître·ses est « consulté par le directeur d'école en vue d'identifier les besoins de formation de l'équipe pédagogique et de proposer des actions de formation à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré. »

- Le·la directeur·trice est membre du conseil école-collège.

Enfin, le ministère introduit un paragraphe portant sur un autre sujet : « A l'école primaire, une activité physique et sportive d'une durée minimale de trente minutes est organisée quotidiennement à l'exception des jours d'enseignement de l'éducation physique et sportive »

Là encore le directeur est mis dans une position de consultation du conseil des maîtres. Il n'est donc plus membre à part entière et à égalité avec l'ensemble de l'équipe !

Et cheveu sur la soupe, apparaît dans ce décret, en dehors du cadre horaire et des programmes, la marotte des 30 minutes de sport par jour en plus des horaires. Que fait - elle là ? On peine à le comprendre si ce n'est encore une fois afficher le mépris du ministère pour les collègues, auxquels semble-t-il on peut imposer tout et n'importe quoi, même quand c'est en contradiction avec d'autres directives officielles !

Le projet de décret « statutaire » va générer des évolutions non négligeables (en particulier sur l'évaluation), qui s'ajoutent aux autres (pacte, note de service « plan maternelle », évaluations d'écoles...). Ces projets de textes risquent d'ouvrir la voie à de nouvelles missions et pressions locales.

Et surtout souvenons-nous des demandes formulées à la suite du suicide de Christine Renon – qui a laissé une lettre dénonçant les conditions d'exercice des directeurs et directrices. Pour rappel, les trois principales revendications étaient : une augmentation des temps de décharge, un allègement des tâches administratives et l'emploi d'une aide administrative.

En ce qui concerne ces exigences depuis la légère augmentation des décharges à la rentrée 2022 : RIEN !

Les écoles ont besoin de moyens supplémentaires : temps de décharge supplémentaire qui pourrait être partagé entre les collègues et d'un allègement des tâches administratives pour la direction. Nous n'avons pas besoin de hiérarchie mais de temps et de personnels, non précaires, pour faire vivre le travail d'équipe et accompagner au mieux les élèves.

Il faut obtenir, de préférence dans l'unité syndicale la plus large, la disparition de toute référence à une fonction hiérarchique des directeurs et directrices et obtenir en urgence les moyens nécessaires au bon fonctionnement de nos écoles.

FAKE NEWS A GOGO A L'INTERSYNDICALE ...

TU AS VU

Macron retire
la réforme des
retraites !



Et il
démissionne !



Darmanin condamne
les violences
policières !



Macron s'exile
à Monaco !



Bernard Arnault
lègue sa
fortune au pays !



Brigitte
est enceinte !



TOTAL
annonce le litre
d'essence à
50 centimes



Gabriel Attal
a dit un truc
intelligent !



S.

Au diable le « Pacte » proposé par Macron et Pap Ndiaye...

C'est à Ganges, dans l'Hérault (...et dans un collège plongé dans le noir par des grévistes du secteur de l'énergie !), que Macron a présenté son « pacte » censé revaloriser le métier d'enseignant. Le premier mensonge de Macron est de dire que les salaires vont augmenter « entre 100 et 250 euros par mois ». En effet, le salaire de base n'augmentera pas.

Chaque collègue touchera en réalité moins de 100 euros nets d'indemnités supplémentaires par mois. Le reste, une hausse de la prime d'attractivité, ne concernera que les débuts de carrière. Cela ne suffira ni à rattraper l'inflation, ni à compenser les 25 % de pouvoir d'achat perdus par les enseignant.es en vingt ans. Par ailleurs, ces gains n'entrent pas en compte pour le calcul de la retraite... Tout un symbole !

Pour atteindre le graal des 500 euros supplémentaires, non seulement il faudra être en début de carrière, mais surtout accepter de nouvelles « missions ». Et quelles missions ! 18 heures de remplacements de courte durée à l'interne dans le secondaire, ou de soutien en 6e pour les professeur.es des écoles + 24 heures de soutien scolaire durant l'année, plus une mission « non quantifiable en heures ».

Un document du ministère de l'Éducation nationale montre que l'augmentation moyenne des

rémunérations sera en fait de 5,5 % et que les 200 euros maximum d'augmentation inconditionnelle concernent 14,5 % des effectifs de titulaires. Répondre à la surcharge de travail en nous faisant le coup du « travailler plus pour gagner plus », ça ne nous rappelle que des mauvais souvenirs.

Macron dit qu'« on ne peut plus laisser les parents d'élèves avec des enfants qui ont des heures non remplacées. » Réduire le métier de prof à garderie nationale : en voilà, une « revalorisation » ! Il manque des remplaçant.es ? Mais ce sont les politiques menées par tous les gouvernements depuis des années qui en sont responsables. Le nombre de candidat.es aux concours de l'enseignement est en chute libre. Le nombre de démissions explose. Remplacer au gré des absences ? Pas certain que le gouvernement trouve beaucoup de volontaires : la majorité des enseignant.es estime travailler plus de 43 heures par semaine et, en collège et lycée, se voit imposer déjà très souvent 10 % d'heures supplémentaires obligatoires – ce qui détruit des milliers de postes.

Il faudrait recruter massivement. Le gouvernement fait l'inverse en supprimant 1 500 postes et 2 265 classes dès septembre. Ce pacte vraiment, donc, personne ne doit le signer. Au moins 300 euros d'augmentation de salaire pour toutes et tous les personnels de l'Éducation, voilà ce qu'il va falloir arracher par nos luttes !

éducation
Sup
Union
syndicale
Solidaires le « pacte »
de l' **arnaque**

Palmarès des lycées et promotion de l'enseignement privé

Suite à la parution dans Paris-Normandie du 1^{er} avril d'un article intitulé « *Le haut du panier des lycées de l'Eure et de la Seine-Maritime* », le Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime (CREAL76) tient à apporter quelques précisions et observations, relativisant le palmarès affiché « Les meilleurs [lycées] de l'Eure et de Seine-Maritime ».

Le classement des lycées selon leur taux de réussite au baccalauréat (Bac) est réducteur et trompeur. Il omet, entre autres, les critères diffusés par le Ministère de l'éducation nationale depuis 1993 appelés « indicateurs de valeur ajoutée des lycées – IVAL ». Il méconnaît aussi la diffusion début janvier de l'indice de position sociale (IPS) des établissements appréhendant le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents.

Passons sur la comparaison de ce classement des lycées avec celui des étoiles du guide Michelin pour les restaurants, car il ne s'agit pas ici de gastronomie mais de l'avenir de l'éducation pour tous les jeunes. Passons également sur le prisme mercantile que révèle ce type de classement et sur l'utilisation de l'expression « *haut du panier* » non dénuée d'un certain mépris social. On peut ne pas aller dans un restaurant coté, mais on ne peut pas se passer d'éducation.

On notera que le palmarès normand - extrapolé du classement fait par *L'Étudiant* et *Le Parisien* – place en tête pour les seuls résultats au Bac trois lycées privés confessionnels de l'Eure et quatre de Seine-Maritime. Est-ce la démonstration que les lycées publics démeritent et qu'il faille orienter familles et élèves vers le privé ? Reprenons l'IVAL qui prend en compte plusieurs critères d'évaluation des lycées eu égard à leur composition sociale et à la probabilité d'accès au Bac depuis la classe de seconde. À l'aide de ces autres critères, on peut repérer les établissements dont les résultats sont strictement conformes aux attentes liées à leur composition sociale (*neutres*), ou *en deçà* de ces attentes, ou encore *sélectifs* (élèves en difficulté pressés de s'inscrire ailleurs, de se présenter au bac en candidat libre ou abandonnant le lycée entre la seconde et la terminale), ou au contraire des établissements *performants* dont les résultats aux examens sont supérieurs aux attentes, ou encore *accompagnateurs* car conservant leurs élèves jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

Appliqués aux sept établissements privés cités dans l'article, ces critères remettent en cause le palmarès simpliste basé sur les résultats au Bac. Si le lycée Saint-Adjutor à Vernon est classé neutre ou presque (- 1 % par rapport aux attentes), le lycée Jeanne d'Arc/Saint-Anselme de Bernay est classé sélectif (- 8) pour sa partie enseignement général et technique et jugé en deçà des attentes pour sa partie professionnelle (- 9). C'est pire pour le lycée Notre-Dame/Saint-François d'Évreux : sélectif pour l'enseignement général (- 6) et en deçà des attentes (- 20) pour l'enseignement professionnel. Parmi les quatre lycées privés « *en haut du panier* » en Seine-Maritime, on notera que le lycée Saint-Vincent-de-Paul a une valeur ajoutée (+13) dans sa partie enseignement général mais se trouve en deçà des résultats attendus (-7) en voie professionnelle. Quant aux lycées privés rouennais, deux sont classés neutres (Jean-Paul II et Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle), donc pas de quoi y attendre un plus. Le troisième (La Providence/Sainte-Thérèse) est négatif en termes de valeur ajoutée (- 6) et sélectif (20 % des élèves de seconde ne vont pas jusqu'au Bac). On notera que nombre de lycées publics pourtant classés *performants* ou *accompagnateurs* sont évincés du « haut du panier ».

Ces palmarès et classements trompent l'opinion publique, les familles et les élèves. Ils ne font que refléter l'absence de mixité sociale et la renforcent dans une optique de marché scolaire concurrentiel. La publication début janvier de l'Indice de position sociale (IPS) par le Ministère a montré que les élèves favorisés sont surreprésentés dans les établissements privés. La ségrégation scolaire s'explique pour une large part (la moitié) par le rôle décisif et négatif de l'enseignement privé. L'OCDE, les évaluations PISA, les sociologues convergent pour affirmer que la mixité sociale à l'école est bénéfique quelles que soient les catégories sociales.

On le voit, l'enseignement privé n'est pas la solution mais une grande partie du problème. Surdoté en moyens selon la Cour des comptes, développant un entre-soi social croissant, confessionnel pour sept des lycées normands cités ici, il n'apporte globalement aucune valeur ajoutée malgré la sélection des élèves. Il participe d'un séparatisme social et scolaire des jeunes financé à 73 % par des fonds publics !

Le SNU : un dangereux outil de formatage de la jeunesse française

Parfois c'est bien de ne pas tenir ses promesses ... Le Service National Universel (SNU), inscrit dans le programme de campagne d'E. Macron en 2017, est un dispositif expérimental (mais toujours pas une loi) consistant à organiser, pour des adolescent-es de 15 à 17 ans dont les parents sont volontaires, en premier lieu un séjour dit «cohésion» de deux semaines, en second lieu une mission d'intérêt général de 12 jours ou de 84 heures.

Il est prévu une généralisation du SNU en le systématisant aux classes de Seconde ou de Première CAP en l'organisant sur le temps scolaire. Mais Macron a récemment renoncé à le rendre obligatoire face au manque d'enthousiasme des familles et sous la pression des associations et collectifs, mais aussi par crainte d'une mobilisation massive de la jeunesse, déjà inscrite dans le mouvement social d'ampleur qui s'oppose à la contre-réforme des retraites !

Hébergés en internat, les jeunes recrues servent sous un uniforme, sont astreintes à la levée des couleurs et sont encadrées par du personnel civil, mais surtout militaire. Elles sont incitées à s'engager ultérieurement dans des missions d'intérêt général de trois à douze mois avant leur 25ème anniversaire, dans les domaines de défense et de sécurité, de préservation du patrimoine et de l'environnement ou de l'aide à la personne. À cette fin, le SNU est articulé avec le dispositif du service civique. Les jeunes du SNU font aussi l'objet de sollicitations de la part des sergents recruteurs des armées.

Le Gouvernement annonçait en 2018 que « [...] le SNU est un projet de société visant à favoriser le sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes. ». De quelles valeurs ?

Il s'agit d'« impliquer davantage la jeunesse française dans la vie de la nation », de lui « faire prendre conscience des enjeux de la défense et de la sécurité nationale » et de développer chez elle « [...] une culture de l'engagement ». La secrétaire d'État auprès des Armées et de l'Éducation nationale, Sarah El Haïry, est chargée de la mise en place du SNU. Le lien ainsi fait entre l'institution militaire, l'éducation et la jeunesse illustre clairement les objectifs gouvernementaux : mettre au pas les jeunes de 16 ans qui sont la cible de la généralisation projetée du SNU. Réactivons le slogan des opposant-es au premier protocole armée/école en 1982 : « Pas d'armée à l'école ! »

À noter que le gouvernement de Macron ne tient pas compte des évaluations de cette expérimentation déjà réalisées : est-ce parce qu'elles sont parfaitement négatives ? Pas de cadre juridique

Pour mener à bien ce projet, il faudrait lui donner une assise juridique solide. Or, cinq ans après sa conception, celle-ci fait toujours défaut parce que de sérieux obstacles retardent, voire s'opposent, au vote d'une loi.

D'une part, la conscription de mineurs semble incompatible avec l'article 34 de la Constitution de 1958 qui donne au législateur la possibilité d'instaurer des «sujétions imposées par la Défense nationale aux citoyens en leur personne et en leurs biens», c'est-à-dire uniquement aux majeurs.

D'autre part, la conformité d'une éventuelle loi relative au SNU avec l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, aux termes duquel « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités adminis-

tratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale », reste à démontrer.

Une dépense exorbitante ! 6 milliards €/an en tout, selon un rapport sénatorial de 2017. Ces milliards seraient bien plus utiles pour le service public de l'Éducation qu'aux mains des militaires !

Pour l'ensemble d'une classe d'âge (700 000 jeunes), l'État supporterait une dépense annuelle d'un milliard et demi d'euros au titre du SNU tandis que les collectivités territoriales et les organismes poursuivant des missions d'intérêt général seraient appelés à puiser dans leurs ressources pour parfaire le financement de ce dispositif. Prélevée sur les moyens du ministère de l'Éducation nationale, cette somme représenterait 2,6 % des crédits ouverts en 2022 au titre de l'enseignement scolaire public des 1er et 2nd degrés.

Au regard des besoins des étudiant-e-s dont la pandémie et l'inflation ont révélé la pauvreté de la plupart d'entre eux et elles, l'idée de détourner une partie aussi importante de l'impôt au profit d'une politique d'embrigadement des plus jeunes est insupportable.

Une opération de formatage et de soumission

Au fond, le SNU épouse l'idéologie autoritaire qui infiltre la société, comme le Contrat d'engagement républicain imposé par la Loi du 24 août 2021 conditionnant l'obtention d'une subvention ou d'une aide en nature d'une collectivité publique.

Il s'agit d'inculquer un esprit d'obéissance aux règles et aux normes... qui, pour la plupart, ne servent qu'à perpétuer les inégalités et injustices de la société. Cette volonté passe aussi par un contrôle renforcé, notamment la mise en fiches de tous les jeunes de 16 à 25 ans ; on sait comment ce genre de fichier peut être utilisé ! Volonté de soumission, enfin, car elle ne reconnaît comme « engagement » que les dispositifs étatiques.

Encadrement militaire, levée du drapeau, chant guerrier, uniforme, parcours du combattant, raid commando, etc. contribuent à l'endoctrinement des jeunes. La propagande vise à banaliser encore plus le rôle de l'armée. Sans surprise, il n'est nullement question dans le programme de pacifisme, de non-violence, ni de réflexion sur le rôle de l'armée.

Une remise en cause des droits des travailleuses et travailleurs

Les jeunes du SNU seraient utilisé-e-s pour remplacer des emplois occupés par des employé-e-s qui ont un salaire, une convention collective ou un statut, la possibilité de s'organiser syndicalement, des droits individuels et collectifs. Avec le SNU, chaque année, 700 000 jeunes seraient exploité-e-s sans aucun de ces droits, pour des durées variables ; elles et ils seraient très vivement encouragé-e-s à poursuivre leur «volontariat» par un service civique, dans les mêmes conditions de précarité.

Opposons-nous avec force et combativité

Le gouvernement dit : «faut que les jeunes s'engagent.» Mais c'est déjà le cas, et nombreuses et nombreux ! Elles et ils s'engagent pour lutter contre le racisme, pour que cesse la destruction de la Terre, pour défendre leur droit à étudier, pour le partage des richesses, pour le droit au logement, pour l'égalité des droits et contre les discriminations, etc. Ce n'est pas à l'État de les forcer à s'engager !

**ALORS DÉFINITIVEMENT,
C'EST NON «AU SNU»!**

L'extrême droite n'est pas du côté des travailleurs-euses c'est une imposture

En cette période de mobilisation contre la casse des retraites, le rassemblement national veut encore une fois tenter de faire croire qu'il serait du côté des salarié-e-s et du monde du travail.

C'est une imposture !

Le RN dit vouloir augmenter les salaires tout en votant contre l'augmentation du SMIC. Par ailleurs, il prétend défendre la retraite à 60 ans tout en voulant baisser les cotisations qui justement servent à payer les retraites.

Dans l'Eure et la Seine-Maritime, le Rassemblement national cherche aussi à tirer profit de la colère contre Macron. Il était au Havre le 1er mai, pour un "banquet", avec l'objectif de conquérir la municipalité en 2026. Les Havraises et Havrais mobilisé.es depuis janvier pour nos retraites, et bien d'autres venu.es de la région ou d'ailleurs, lui ont montré qu'il n'était pas le bienvenu, et qu'il était aussi l'ennemi des travailleur.es. Une manifestation réussie, avec un cortège antifasciste unitaire festif et déterminé, suivie d'un village des luttes et des concerts : contre le capitalisme, contre le fascisme, le mouvement social, c'est l'antidote !

Rappel des derniers votes du RN à l'assemblée

Salaires :

contre l'augmentation du Smic

contre l'indexation des salaires sur l'inflation

Pouvoir d'achat :

contre le blocage des prix des produits de première nécessité

contre la gratuité des cantines

contre la garantie d'autonomie jeunes à 1063 euros

contre le gel des prix des loyers

contre l'augmentation du nombre des hébergements d'urgence

Écologie :

contre la taxation des yachts et jets privés

contre la suppression de la niche fiscale du kérosène aérien

Fiscalité :

contre une taxe sur les revenus supérieurs à 3 millions d'euros

contre l'augmentation de la TVA sur les produits de luxe

contre la hausse des moyens pour lutter contre la fraude fiscale

Éducation – culture :

contre la gratuité des fournitures scolaires pour les plus modestes

contre l'achat de mangas avec le « pass culture »

contre l'augmentation du budget des universités

Services publics :

contre le recrutement de sapeurs-pompiers et la revalorisation de leurs salaires

contre l'allocation d'un milliard d'euros à la lutte

contre les violences faites aux femmes

L'EXTRÊME DROITE
EST UN DANGER MORTEL

RESF Rouen

Maison des associations

22 Bis rue Dumont D'Urville, 76000 Rouen

Le RESF reçoit tous les mercredis sur rendez-vous entre 14h00 et 17h00.

Téléphone :

(urgence ou prise de rendez-vous)

07.83.18.46.77

Mail : resf76.rouen@orange.fr

PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION 76/27

Mel: sudeduc@sudeduc7627.org, sur la toile: <https://sudeduc7627.org>

<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

ROUEN : 8 rue de la Savonnerie,
76000 ROUEN

☎ (&fax) : 02 35 89 89 83,

☎ : 06 68 63 20 05

→ Mardi : 09h00 - 17h00

→ Mercredi : sur RDV

→ Jeudi : 09h00 - 17h00

EVREUX : Bourse du travail,
17 ter Rue de la Côte Blanche
☎ : 09 50 50 86 15 (sur RDV)

LE HAVRE : Maison des syndicats,
119 Cours de la République
☎ : 02 32 92 18 85

DIEPPE : Maison des associations,
14 rue Notre Dame
chaque 1^{er} jeudi du mois, 15h00-18h00
✉ : solidairesdieppe@gmail.com